



Conseil Communautaire

14 avril 2021 - DIEUZE



TABLEAU DES EFFECTIFS

> Validation du Comité Technique du 25/03/2021

Les besoins :

Poste initial	Rectification proposée	Justification
Pôle Environnement		
Adjoint technique territorial non titulaire (temps non complet)	Adjoint technique territorial titulaire (temps non complet)	Stagiairisation
Adjoint technique territorial non titulaire	Adjoint technique territorial titulaire	Réussite concours
Adjoint technique territorial non titulaire - Pourvu	Adjoint technique territorial non titulaire – Non pourvu	Poste vacant au 01/04/2021 Départ T. DETHOREY
Pôle Affaires Sociales et Familiales		
Infirmière de soins généraux de classe normale non titulaire	Infirmière de soins généraux de classe normale titulaire	Régularisation d'un poste pourvu
Pôle Aménagement et Développement du Territoire		
-	Attaché territorial non titulaire	Dispositif petites villes de demain
Technicien principal de 1 ^{ère} classe titulaire	Ingénieur titulaire	Réussite examen professionnel
Adjoint administratif	Technicien principal de 2ème classe non titulaire	Recrutement interne

CATEGORIE	GRADES	Postes Créés		STATUTS		Postes en ETP	Postes pourvus
		TC	TNC	Titulaire	non titulaire		
A	Directeur Général des Services	1	0	1	0	1	1
A	Attaché Principal	1	0	1	0	1	0
A	Attaché	4	0	2	2	4	3
A	Ingénieur	2	0	2	0	2	2
A	Puéricultrice hors classe	1	0	1	0	1	1
A	Puéricultrice de classe supérieure	2	0	2	0	2	2
A	Puéricultrice de classe normale	1	0	1	0	1	0
A	Infirmière de soins généraux hors classe	1	0	1	0	1	1
A	Infirmière de soins généraux de classe supérieure	0	0	0	0	0	0
A	Infirmière de soins généraux de classe normale	2	0	1	1	2	2
B	Technicien Principal de 1ère classe	1	0	1	0	1	1
B	Technicien Principal de 2ème classe	2	0	0	2	2	1
A	Educateur Principal de Jeunes Enfants de 1ère classe	1	0	1	0	1	1
A	Educateur de Jeunes Enfants de 2ème classe	4	0	2	2	4	3
B	Rédacteur Principal de 2ème classe	2	0	2	0	2	2
B	Rédacteur	1	0	0	1	1	0
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	0	4	0	4	4
C	Adjoint administratif Principal de 2ème classe	0	1	1	0	0,5	1
C	Adjoint administratif	4	0	4	0	4	3
C	Auxiliaire de puériculture principale de 1ere classe	4	0	4	0	4	4
C	Auxiliaire de puériculture Ppal 2ème classe	10	1	6	5	10,5	8
C	Agent social principal de 2me classe	5	0	5	0	5	5
C	Agent social	9	0	4	5	9	9
C	Adjoint technique territorial principal de 1ere classe	1	0	1	0	1	1
C	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	5	1	5	1	6	6
C	Agent de maitrise	1	0	1	0	1	1
C	Adjoint technique	17	3	16	4	20	20
Hors filière	Contrats aidés cdi	1	0	1	0	1	1
Hors filière	Contrats aidés	1	1	0	2	1,6	2
TOTAL		88	7	70	25	93,6	85
TOTAL		95		74%	26%	ETP	POSTES POURVUS

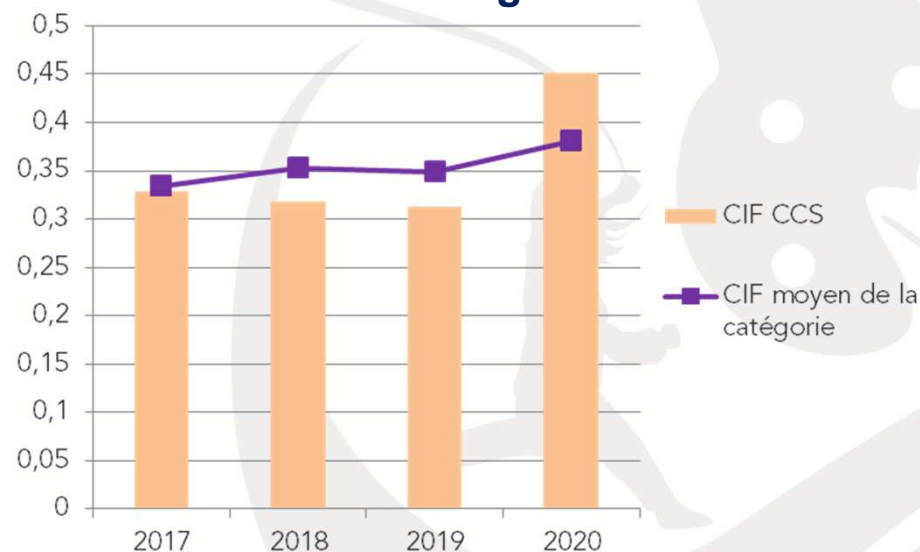
FIXATION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

• Les évolutions de 2021 :

Les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus le produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). Cette perte de ressources est compensée par l'attribution d'une fraction de la TVA nationale.

La base d'imposition de TFPB et de CFE des établissements industriels est réduite de moitié. Cette disposition conduira à une diminution de la moitié de la cotisation des établissements industriels. Une compensation sera assurée par l'Etat.

CCS : Un CIF supérieur à la moyenne de la catégorie



CCS : Un potentiel fiscal très inférieur à la moyenne de la catégorie

- Potentiel fiscal / habitant CCS 2020 = 163,632600
- Potentiel fiscal / habitant moyen CC à FPU = 300,534924

FIXATION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux d'imposition 2021	Produit fiscal attendu en 2021
Foncière bâtie	21 252 502	20 006 000	2,80 %	560 168 €
Foncière non bâtie	3 900 092	3 903 000	6,14 %	239 644 €
Cotisation Foncière Entreprises	5 670 453	4 026 000	20,31 %	817 697 €
<i>Produit attendu de la fiscalité – Année 2021</i>				1 617 509 €
<i>Total allocations compensatrices</i>				434 951 €
<i>Produit de la TH (Taxe d'habitation)</i>				53 324 €
<i>FNB (Produit de la taxe additionnelle)</i>				18 487 €
<i>Produit global des IFER (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)</i>				591 037 €
<i>Produit de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)</i>				782 730 €
<i>TASCOM (Taxes sur les Surfaces Commerciales)</i>				119 311 €
<i>Prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources)</i>				- 112 354 €
<i>Fraction de TVA nationale</i>				837 379 €
Produit net attendu en 2021				4 342 374 €
<i>Montant des Attributions de Compensation (AC) reversées aux communes</i>				- 1 841 118 €
PRODUIT TOTAL NET ATTENDU EN 2021 PAR LA CCS				2 501 256 €

> La proposition : le maintien des taux d'imposition pour 2021 à leur niveau de 2020.

LA TAXE GEMAPI

❖ Le champ d'application :

Les EPCI qui se substituent à leurs communes membres pour l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI)

❖ Les redevables :

Le produit de taxe GEMAPI est, à partir de 2021, réparti sur les contribuables qui restent assujettis à la TH et les contribuables de TFPB, de la TFPNB, de la CFE et de la taxe sur les résidences secondaires

❖ La base d'imposition :

L'EPCI fixe le produit attendu de cette taxe, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant, résidant sur le territoire relevant de sa compétence.

❖ Son calcul :

Le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

LA TAXE GEMAPI

*L'évolution du produit de la TAXE GEMAPI depuis son
instauration :*

Année de référence	Produit de la taxe GEMAPI en euros
2018	235.000,00 €
2019	154.500,00 €
2020	125.000,00 €
2021	<u>100.000,00 €</u>

Les syndicats, auxquels la CCS adhère dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI :

- Le syndicat des eaux vives des 3 Nied
- Le syndicat mixte de la Seille amont (ex SIBVAS)
- Le syndicat interdépartemental médian de la Seille (SIMSEILLE)
- Le SDEA (syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle)

BUDGET PRINCIPAL

Mise en place d'AP / CP

AP = Autorisation de programme

CP = Crédits de paiement

Objectif : Planifier la mise en œuvre du dispositif fonds de concours territorialisés, à travers une gestion pluriannuelle qui permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la CCS.

N°	Libellé	Imputation budgétaire	Autorisation de programme	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
21-01	Fonds de concours aux communes	chap. 204	640 000,00 €	128 000,00 €	128 000,00 €	128 000,00 €	128 000,00 €	128 000,00 €
21-02	Fonds de concours structurants	chap. 204	100 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL			740 000,00 €	148 000,00 €	148 000,00 €	148 000,00 €	148 000,00 €	148 000,00 €

LES ORIENTATIONS GENERALES DU BP 2021

Le contexte dans lequel s'inscrit le BP 2021

Les 10 premiers mois d'actions de la nouvelle mandature ont notamment permis de traduire la triple ambition de :

1) Bâtir une gouvernance respectueuse de la richesse et de la diversité du Territoire

2) Maintenir et renforcer les services existants et les spécificités du Territoire

3) Lancer de nouvelles dynamiques pour relever les défis à venir

→ Finalisation du processus de structuration du territoire (créations de nouvelles commissions thématiques ouvertes au 2nd collège + conférences des maires territorialisées)

→ Recentrage de l'action communautaire au service du lien CCS / Communes / Usagers

→ Ecriture du projet de Territoire 2020-2026

LES ORIENTATIONS GENERALES DU BP 2021

Des dynamiques centrées autour :

- **Du développement communautaire :**
Urbanisme et aménagement de l'espace, Habitat, Mobilités, Développement économique, Prévention, Petite-Enfance, Emploi, Collecte et traitement des déchets...
- **De compétences participant à la différenciation du territoire :**
Agriculture, Développement Durable, Climat Air Energie, GEMAPI, Tourisme, Mémoire & Culture, Aménagement numérique...
- **Du renforcement du lien CCS / Communes et usagers du territoire :**
Mutualisation, Pacte de gouvernance...

Quelques actions spécifiques de 2021 :

- ✓ *Petites villes de demain & OPAH*
- ✓ *PCAET & Cit'ergie*
- ✓ *Accélérateur de transition*
- ✓ *Programme alimentaire territorial*
- ✓ *Signalétique de territoire*
- ✓ *Fonds de concours territoriaux*
- ✓ *Actions de mutualisation*
- ✓ *Pacte de gouvernance*
- ✓ *Projet de Territoire 2020-2026*

LES ORIENTATIONS GENERALES DU BP 2021

Le contexte

• Evolution de la DGF

L'année 2021 reste marquée par :

- Les conséquences du COVID-19
- La refonte de la fiscalité locale (fin de la TH)
- L'automaticité du FCTVA

Et plus généralement les élections départementales et régionales.



→ Qui conduit au suréquilibre
de la section de fonctionnement

Élément de contexte général : contexte de pandémie mondiale

L'impact de la crise sanitaire est lourd pour les collectivités locales. Il a été estimé à 20 milliards € sur trois ans. En réponse à la crise sanitaire le PLF 2021 donne aux collectivités locales les moyens d'être actrices de la relance tout en soutenant les entreprises par des mesures fiscales visant à restaurer leur compétitivité.

Les grands axes du Plan « France relance » : la transition énergétique et écologique, les nouvelles mobilités, la santé & le sport et plus généralement l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.

Les objectifs

- ❖ Faire face aux conséquences du COVID-19
- ❖ Préserver l'ensemble des services aux communes et habitants du territoire
- ❖ Améliorer le patrimoine intercommunal
- ❖ Préparer l'avenir (projet de territoire 2020-2026)
- ❖ Conserver des marges de manœuvre pour 2022
- ❖ Lancer de nouvelles dynamiques

LES ORIENTATIONS GENERALES DU BP 2021

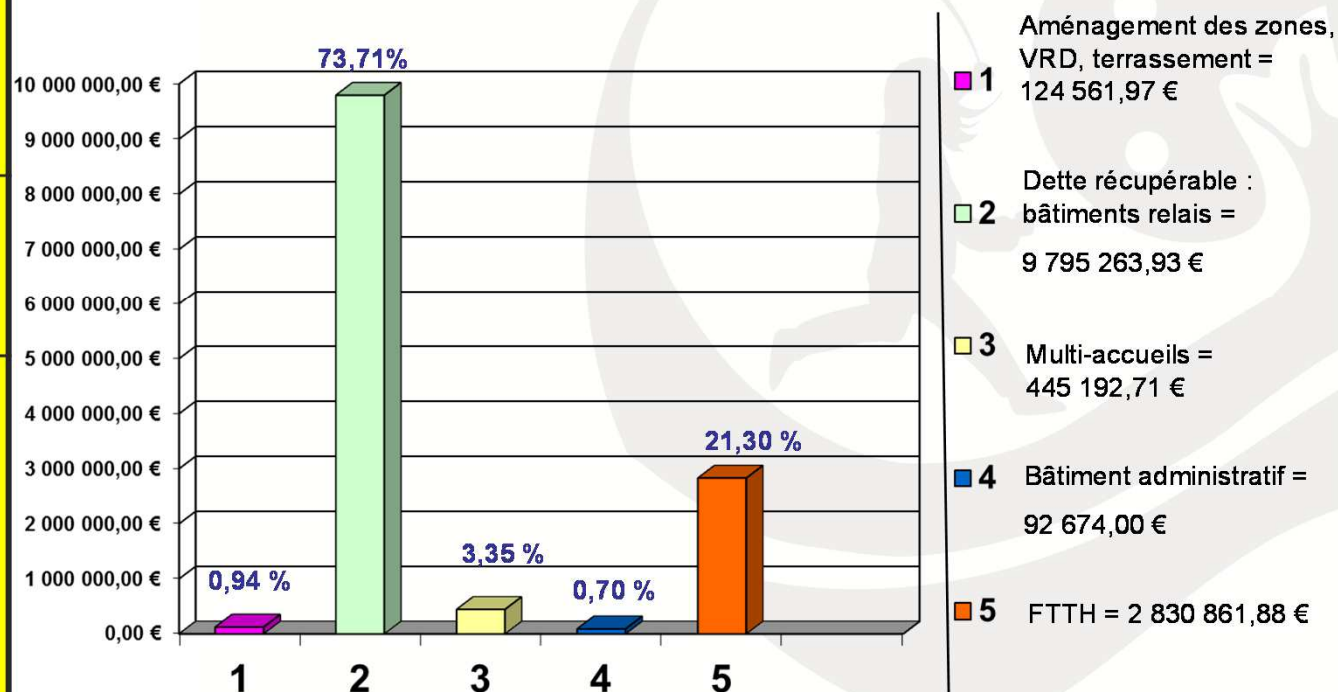
Les moyens

- ❖ Préservation de la capacité d'autofinancement par la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- ❖ Maintien des redevances : RI et SPANC
- ❖ Stabilité des taux de fiscalité et baisse du produit de taxe GEMAPI
- ❖ Stabilité de la dette
- ❖ Mise en œuvre d'AP/CP au budget principal
- ❖ Optimisation des ressources de la CCS par la recherche de financements extérieurs
- ❖ Ajustement des moyens humains aux politiques menées

LA DETTE

NATURE DE LA DETTE AU 01/01/2021

	01/01/2021
Nombre d'emprunts dans les différents budgets	22 emprunts
Capital restant dû	<u>13.288.554,49 €</u>
Structure de la dette (% d'exposition) <i>F = FIXE</i> <i>V = VARIABLE</i> <i>S = Structuré</i>	F : 98,98 % V : 1,02 %
Coût moyen de la dette	2,78 %



BP 2021 - Vue consolidée

Section de fonctionnement

BUDGET	Dépenses de fonctionnement 2021	Recettes de fonctionnement 2021
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS	9 399 564,70 €	9 789 531,52 €
ZONE DE DELME	270 603,54 €	270 603,54 €
ZONE DE DIEUZE	1 191 299,61 €	1 191 299,61 €
ZONE DE FRANCAITROFF	148 907,53 €	148 907,53 €
ZONE DE MORVILLE-LES-VIC	434 104,78 €	456 508,23 €
ZONE DE MUNSTER	3 233 763,55 €	3 254 802,75 €
RTHD	384 559,68 €	384 559,68 €
ESAT D'ALBESTROFF	316 970,48 €	316 970,48 €
LA SABLONNIERE	728 577,02 €	728 577,02 €
DECHETS MENAGERS	3 775 571,19 €	3 775 571,19 €
SPANC	114 484,80 €	114 484,80 €
TOTAL GENERAL	19 998 406,88 €	20 431 816,35 €

BP 2021 – Vue consolidée

Section d'Investissement

BUDGET	Dépenses d'investissement 2021	Recettes d'investissement 2021
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS	2 218 102,77 €	2 218 102,77 €
ZONE DE DELME	444 337,59 €	481 753,72 €
ZONE DE DIEUZE	681 543,53 €	681 543,53 €
ZONE DE FRANCAITROFF	78 905,10 €	119 973,41 €
ZONE DE MORVILLE-LES-VIC	469 060,44 €	567 996,71 €
ZONE DE MUNSTER	3 221 408,75 €	3 221 408,75 €
RTHD	480 080,21 €	480 080,21 €
ESAT D'ALBESTROFF	1 814 848,40 €	2 158 319,26 €
LA SABLONNIERE	699 077,02 €	699 077,02 €
DECHETS MENAGERS	1 315 737,97 €	1 315 737,97 €
SPANC	2 000,00 €	10 672,75 €
TOTAL GENERAL	11 425 101,78 €	11 954 666,10 €

BP 2021 - Budget Principal

Section de fonctionnement

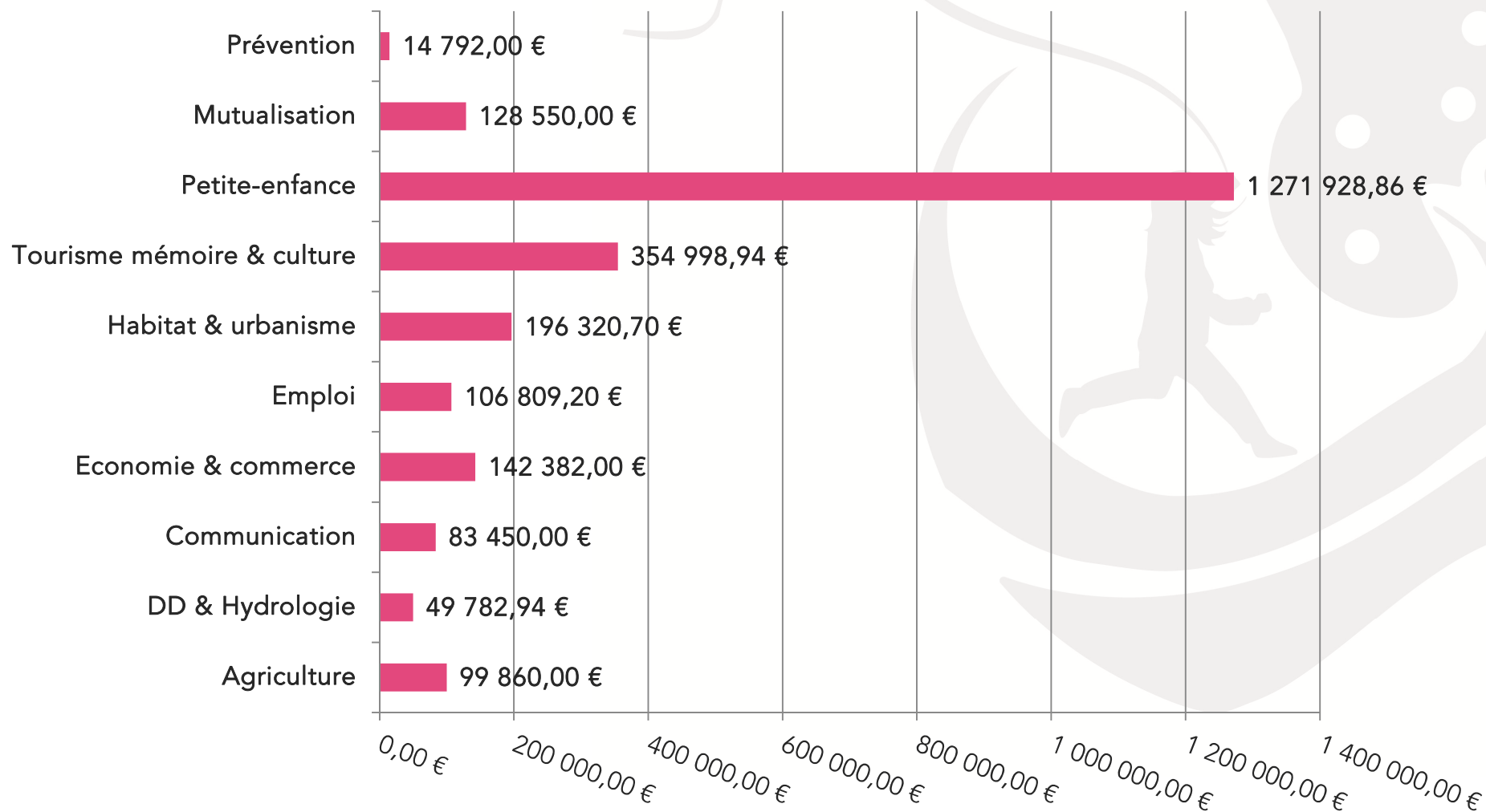
DEPENSES

RECETTES

Chap.	Libellé	BP 2021	Chap.	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	1 593 208,70 €	002	Excédent reporté	2 479 430,29 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 774 517,45 €	013	Atténuations de charges	20 600,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 047 296,33 €	70	Produits des services	408 764,00 €
66	Charges financières	13 905,94 €	73	Impôts et taxes	4 134 777,00 €
67	Charges exceptionnelles	6 100,00 €	74	Dotations et participations	2 403 814,00 €
014	Atténuations de produits	1 971 472,00 €	78	Reprise sur provisions	21 120,00 €
023	Virement à la section d'investissement	527 765,64 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	321 026,23 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	457 288,64 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		9 789 531,12 €
68	Dotation provisions	8 010,00 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		9 399 564,70 €			

BP 2021- Budget Principal

Coûts nets par principaux domaines de compétence



BP 2021 – Budget Principal Section d'Investissement

DEPENSES

RECETTES

Chap.	Libellé	BP 2021	Chap.	Libellé	BP 2021
001	Excédent reporté	275 297,52 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	201 102,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	174 063,54 €	13	Subventions d'investissement reçues	1 031 946,49 €
20	Immobilisations incorporelles	11 400,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	457 288,64 €
204	Subventions d'équipement versées	148 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	527 765,64 €
21	Immobilisations corporelles	764 453,20 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 218 102,77 €
23	Immobilisations en cours	465 656,28 €			
27	Autres immobilisations financières	58 206,00 €			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	321 026,23 €			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 218 102,77 €			

BP 2021- Budget Principal

Principaux investissements

- Sentiers de randonnées :	78.824,40 €
- Equipement sentiers mémoriels :	10.000,00 €
- Maîtrise d'œuvre voie verte Chambrey Vic/Seille :	20.000,00 €
- Création d'aires de camping-cars :	10.000,00 €
- Réfection du multi-accueil de DELME :	315.000,00 €
- Signalétique de territoire :	347.856,00 €
- Pompe à chaleur bâtiment administratif :	156.480,00 €
- Installation de bornes électriques :	12.000,00 €
- Fonds de concours territorialisés :	148.000,00 €

L'essentiel des budgets annexes

Un budget → Une action

Zone de DELME	Acquisition foncière (SAFER/COSTELLA)
Zone de DIEUZE	Régularisation PTL
Zone de FRANCAITROFF	Vente anticipée CONTRÔLE TECHNIQUE
Zone de MORVILLE-LES-VIC	Rachats et ventes de terrains (HOM AVENIR / ANICENDRES/HEXAGRAN...)
Zone de MUNSTER	Reprise provision décalage emprunt / loyer
RTHD	Retour sur investissement Moselle Fibre 10€/prise
ESAT d'ALBESTROFF	Vente EPSMS
Zone la SABLONNIERE	Panneaux de zone
SPANC	Contrôles de bon fonctionnement

BP 2021 – Déchets Ménagers Section de fonctionnement

DEPENSES

RECETTES

Chap.	Libellé	BP 2021	Chap.	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	2 198 423,17 €	002	Excédent reporté	866 442,08 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	994 500,00 €	013	Atténuations de charges	19 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	5 050,00 €	70	Produits de gestion courante	2 030 000,00 €
66	Charges financières	500,00 €	74	Dotations et subventions	757 727,50€
67	Charges exceptionnelles	14 103,00 €	75	Autres produits de gestion courante	4 500,00 €
68	Dotations aux provisions	/€	77	Produits exceptionnels	12 000,00 €
22	Dépenses imprévues	/€	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 901,61€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	391 112,13 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 775 571,19 €
023	Virement à la section d'investissement	171 881,90 €			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 775 571,19€			

BP 2021 – Déchets Ménagers

Section d'investissement

DEPENSES

RECETTES

Chap.	Libellé	BP 2021	Chap.	Libellé	BP 2021
20	Immobilisations incorporelles	3 718,80 €	001	Excédent reporté	534 629,68 €
21	Immobilisations corporelles	469 637,56 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	206 114,26 €
23	Immobilisations en cours	756 480,00 €	13	Subventions d'investissement	12 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	85 901,61 €	021	Virement de la section de fonctionnement	171 881,90 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 315 737,97 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	391 112,13 €
			TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 315 737,97 €

Reprise des excédents d'investissement 2020 en section de fonctionnement

L'origine des excédents :

En 2020, les écritures de régularisation de cession des bâtiments relais :

- Zone communautaire de DELME = bâtiment OMT
- Zone communautaire de MORVILLE-LES-VIC = bâtiment TEXPRO
- Zone communautaire de MUNSTER = extension GEYER

Ont conduit à la constatation atypique des excédents d'investissement et des déficits de fonctionnement suivants :

Budget	Résultats cumulés au 31/12/2020	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Zone de DELME	-227.837,59 €	228.683,23 €
Zone de MORVILLE-LES-VIC	-278.714,27 €	283.806,27 €
Zone de MUNSTER	-2.978.981,33 €	3.000.022,38 €

Reprise des excédents d'investissement 2020 en section de fonctionnement

La proposition :

Approuver, à titre dérogatoire et exceptionnel, la reprise des excédents d'investissement 2020 des budgets annexes précités en section de fonctionnement de la manière suivante, conformément aux crédits inscrits au BP 2021 :

Budget	Ecritures à exécuter dans le cadre du BP 2021	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT Recette au compte 7785	SECTION D'INVESTISSEMENT Dépense au compte 1068
Zone de DELME	227.837,59 €	227.837,59 €
Zone de MORVILLE-LES-VIC	278.714,27 €	278.714,27 €
Zone de MUNSTER	2.978.981,33 €	2.978.981,33 €